



CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Pour commémorer la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, une cérémonie, avec dépôt de gerbe au monument aux morts et à la stèle de la FNACA, aura lieu mardi 19 mars.

Rassemblement du cortège à 10h – Place de la Mairie

Un apéritif, servi à la salle Dagobert, clôturera cette cérémonie.

CARNAVAL DES ENFANTS

La municipalité invite tous les enfants à participer à un après-midi de carnaval **le samedi 16 mars**.

Chaque participant est libre de choisir son déguisement.

Programme:

A partir de 14h30 rassemblement à l'ancienne école maternelle, rue des Platanes, bataille de confettis.

A 15h30 spectacle « magie et bulles de savon » à la salle des fêtes.

Après le spectacle un goûter sera distribué à tous les enfants déguisés.

L'après-midi se poursuivra par un bal, animé par Festi Loisirs.

Venez nombreux partager ce moment festif offert par la commune.

Buvette payante.



« IMAGINE LES P.O. »

La première rencontre de la concertation citoyenne "Imagine les PO" se tiendra le **jeudi 21 mars à 18h 30 aux caves Byrrh de Thuir**.

A cette occasion tous les habitants du territoire auront l'opportunité de prendre la parole à l'issue de la projection du film de 20 minutes, résultat de l'enquête réalisée sur le territoire en janvier dernier.

Des ateliers de travail pour approfondir les enjeux abordés collectivement seront proposés en deuxième partie de soirée.

A travers cette démarche, la Présidente du Conseil Départemental, Hermeline Malherbe, et les élus souhaitent construire collectivement l'avenir de notre département.

Vous pouvez également participer en vous connectant à la plate-forme citoyenne du département : www.imaginelesPO.fr

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le mardi 26 mars.

Se faire inscrire en Mairie, au plus tard, le vendredi 22 mars avant midi.

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2019/2020 s'effectueront en mairie à partir du **mardi 8 avril 2019**. Pour accomplir cette démarche, les parents doivent se munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, de téléphone, avis d'imposition ...), de la carte nationale d'identité des parents, et de l'enfant s'il en possède une.

Cette formalité ne concerne que les enfants nés en 2014, 2015 ou 2016 qui ne sont pas déjà scolarisés à l'école maternelle de Trouillas.

La directrice, Mme Marlène PUJOL, procèdera aux admissions les jeudi 16 et vendredi 17 mai à l'école maternelle de 17h à 18h30.

RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU LIÉES A L'ETAT DES NAPPES SOUTERRAINES

Le Préfet des P.O. a prolongé les mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines par l'arrêté préfectoral n°2019032-0001.

Vous pouvez consulter cet arrêté en Mairie, sur le site de la commune ou sur le site internet : www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Ces mesures de restrictions sont applicables tous les jours de 8h à 20h jusqu'au 5 avril 2019.

MAISON DES ADOLESCENTS (MDA)

La Maison Des Adolescents 66 (12 à 25 ans) peut vous accueillir seul(e) ou accompagné(e) pour répondre à vos préoccupations en termes d'écoute, d'accompagnement ou d'orientation (sexualité, contraception, IVG, grossesse, dépistage, santé, mal-être, consommation/addiction, rupture scolaire, conflit familial, violences, harcèlement, projet professionnel, logement, emploi, assistance juridique, vie pratique, etc...).

ANONYME / SANS RDV / GRATUIT

Ouvert tous les jours sauf le mardi.

Renseignements : Tél. : 04.30.44.87.16

MDA – Avenue Alfred Sauvy – 66100 PERPIGNAN

Bus ligne C Arrêt : cité universitaire

STATIONNEMENT GRAND RUE - RAPPEL

Par arrêté permanent n°19/2018 du 20 février 2018 portant réglementation du stationnement **Grand Rue**, il est interdit de stationner dans le sens de la circulation :

- du **n°58 au n°28** (excepté sur le parking lié aux commerces où le stationnement est prévu 20mn),
- du **n°57 au n°55**,
- du **n°53 au n°23**.

SDIS

L'arrêt Matzak, prononcé par la Cour de justice européenne le 21 février 2018 estimant qu'un sapeur-pompier volontaire en astreinte doit être considéré comme un travailleur au sens de la Directive Européenne sur le temps de travail (DETT), remet en cause les bases du volontariat sur lequel repose le système de secours français.

Ainsi, pour le SDIS des P.O. une telle application signifierait la nécessité de recruter 150 sapeurs-pompiers professionnels supplémentaires, soit un impact financier s'élevant à près de 7 millions d'euros en plus.

Sauvons nos pompiers volontaires en signant la pétition sur le site www.sdis66.fr onglet « SDIS INFOS ».

RUGBY TOUCH TROUILLAS

Une nouvelle association sportive pour la pratique du rugby vient de se créer. Entraînements au stade municipal le mardi soir de 19h30 à 21h.

Ouvert à partir de 18 ans. Cotisation annuelle 60€

Renseignements et inscriptions :

M. DEIXONNE Christophe (Président) – Tél. : 06.52.65.74.52

DISTRIBUTION DU COURRIER - RAPPEL

Malgré différents rappels, beaucoup de boîtes aux lettres sont encore anonymes.

Afin de faciliter la tâche de nos facteurs et éviter des erreurs de distribution de courrier, il est indispensable d'indiquer très lisiblement sur votre boîte aux lettres **les noms, et prénoms de l'ensemble des occupants du logement.**

Les services postaux vous remercient par avance de votre collaboration.

POTENCES AGRICOLES

Les potences agricoles sur la route de Fourques et à la cave coopérative sont en service. ***Bien que des usagers « sans gêne » l'aient remise en fonctionnement sans aucune autorisation, il est strictement interdit d'utiliser celle située route du Mas Deu.***

Toutefois il est à rappeler que la manipulation des produits et le rinçage des machines ne sont pas autorisés.

POUR INFORMATION

- Course à pied

La course de la Sant Jordi, organisée par la Mairie de Canohès passera par Trouillas le dimanche 7 avril.

- Véhicules terrestres

Une randonnée touristique d'environ 75 voitures anciennes dénommée « **39^{ème} nuit des longs capots** » passera par Trouillas dans la nuit du samedi 16 au dimanche 17 mars.

Pour le bon déroulement de cette manifestation, nous vous rappelons que la divagation des chiens est strictement interdite sur l'ensemble de la Commune.

TELETHON

Le 12 janvier, l'association LATINO CABARET SHOW s'est produite à Trouillas, à la salle des fêtes, dans le cadre du Téléthon.

Cette troupe de danseurs et danseuses de revues, ainsi que chanteurs et cracheur de feu, nous ont proposé un spectacle de grande qualité.

Une partie du bénéfice de cette soirée, 450€ a été versée à l'AFM TELETHON et a été affectée à l'organisation du Téléthon de Trouillas pour la recette de 2018 qui s'élève désormais à 4 450€ pour la force de T (force de terrain)



La remise s'est faite en mairie, en présence de Monsieur Rémy ATTARD, maire de la commune, d'une partie des bénévoles et de Monsieur Pascal JOUHAULT, représentant de l'association LATINO CABARET SHOW.

Un grand merci à eux

DONNEZ VOTRE AVIS – REAMENAGEMENT DU SQUARE DU TONKIN



Des mesures conservatoires de sécurité nous ont conduits à fermer cette aire de jeux située rue des Tilleuls. Nous souhaiterions donner une nouvelle vie à cet espace.

Deux possibilités s'offrent à nous :

- soit nous mettons en place une nouvelle aire de jeux avec sol amortissant et de nouveaux jeux,
- soit nous aménageons un espace de stationnement pour les véhicules.

Nous sollicitons votre avis, vous pouvez vous exprimer jusqu'à fin mars

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je préfère l'aménagement : d'une aire de jeux d'un parking

Le bulletin est à déposer ou à renvoyer à la mairie :

Avenue des Albères 66300 Trouillas ou par mail mairie.trouillas@orange.fr